

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 16 décembre 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Président ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, ~~Mme SIRAUT~~, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, REDOTTE, TODARO et DUPRIEZ, Mmes KESSELS
et ~~DE BROYER~~, M. DE VISCH, Mme. DESCLIN, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

**OBJET: Budget communal - Exercice 2026 - Services ordinaire et extraordinaire -
Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le projet de budget 2026 établi par le Collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le Collège communal veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Collège communal veillera également, en application de l'article L1122-23, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application ecomptes;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE : par ~~6~~ 6 voix pour, ~~5~~ 5 voix contre et ~~x~~ 1 abstention(s) :

Article 1^{er} : D'arrêter, comme suit, les volets ordinaire et extraordinaire du budget 2026 :
1. Tableau récapitulatif :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.648.457,33	1.964.913,50
Dépenses totales exercice proprement dit	6.640.324,56	2.513.524,14
Boni /Mali exercice proprement dit	8.132,77	- 548.610,64
Recettes exercices antérieurs	2.909.882,55	636.091,74
Dépenses exercices antérieurs	186.000,00	25.000,00
Prélèvements en recettes	0	1.030.524,14
Prélèvements en dépenses	200.000,00	815.558,42
Recettes globales	9.558.339,88	3.630.529,38
Dépenses globales	7.026.324,56	3.354.082,56
Boni/Mali global	2.532.015,32	277.446,82

2. Tableau de synthèse (partie centrale) :

2.1. Service ordinaire :

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
	M.B.			
Prévisions des recettes globales	10.056.333,68	0,00	0,00	10.056.333,68
Prévisions des dépenses globales	7.146.451,13	0,00	0,00	7.146.451,13
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	2.909.882,55	0,00	0,00	2.909.882,55

2.2. Service extraordinaire :

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
	M.B.			
Prévisions des recettes globales	3.203.932,63	0,00	177.573,00	3.026.359,63
Prévisions des dépenses globales	2.567.840,89	0,00	177.573,00	2.390.267,89
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	636.091,74	0,00	0,00	636.091,74

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	678.591,66 €	16/12/2025
FABRIQUES D'EGLISE		
Ste-Vierge à Brugelette	35.235,00€	16/10/2025
St-Martin à Attre	8.235,75 €	16/10/2025
St-Gervais et Protais à Mévergnies	8.765,80 €	16/10/2025
St-Vincent à Cambron Casteau	7.977,44 €	16/10/2025
St-Lambert à Gages	11.728,94 €	16/10/2025
ZONE DE POLICE	440.943,34 €	
ZONE DE SECOURS	144.937,05 €	

4. Budget participatif : Non

Article 2 : De transmettre la présente délibération :

- à Mme Sandra LOR, Receveuse régionale ;
- au service des Finances ;
- à la tutelle régionale ;
- au Secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

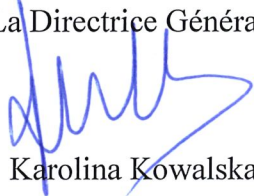
PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,
(s) Isabelle Liégeois

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale



Karolina Kowalska

La Bourgmestre,



Isabelle Liégeois